

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le six mai

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à neuf heures trente à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 29 avril 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 16 Votants : 20

PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- Mme LAPORTE M.- Mme LE BORGNE S.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROVOST L. - PROU A.

ABSENTS : CHATAL J.P.- FREOUR J.C.- Mme FRANCO M.- GUIHARD A.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- THURIAUD M.

POUVOIRS : FREOUR J.C. à DAVID G.- GUIHARD A. à OILLIC J.P.- Mme LEVRAUD F. à PEDRON A.- MATHIEU J .P. à Mme DENIGOT B.

Secrétaire de séance : Mme GICQUIAUX Cécile

Objet : Acquisition de la parcelle AB n°288

Des réseaux ont été implantés sur la parcelle cadastrée section AB n°288 au bourg de Nivillac (rue de la Butte du Bourg).

Or, il s'avère que l'acte de cession à la commune de ladite parcelle n'a pas été établi. Il convient donc de régulariser la situation étant précisé que l'immeuble appartient à M. et Mme SIMON Henri et qu'il couvre une superficie de 219 m².

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette affaire.

**Le conseil municipal, après délibération,
Considérant la nécessité de régulariser la situation,**

- Décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°288 appartenant à M. et Mme SIMON Henri,
- Fixe le prix d'achat à 1,00 €,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces qui se rapporteront à cette affaire.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20130506-2013D38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013
Publication : 07/05/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

